

JEDECLARE.COM S'ASSOCIE AVEC DECLARASSUR POUR LANCER UN NOUVEAU SERVICE DECLARATIF DADS-U DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Jedeclare.com, le portail déclaratif du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, et DeclarAssur, le service déclaratif DADS-U de l'assurance collective, annoncent la signature d'un partenariat pour apporter aux experts-comptables une solution de télédéclaration pour la couverture complémentaire de leurs clients.

Dès le 1^{er} janvier 2009, tout au long du premier trimestre, les experts-comptables peuvent télédéclarer les données sociales de leurs clients à destination des sociétés d'assurances FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) et de leurs délégataires. Cette nouveauté leur fera gagner un temps précieux en s'affranchissant des habituels bordereaux de déclaration annuelle remplis à la main. En proposant cette téléprocédure, jedeclare.com complète son éventail de services dématérialisés proposés à ses adhérents.

Comme pour les autres téléprocédures, son utilisation est simple et rapide à mettre en place. Les données transférées sont directement générées à partir des informations salariales stockées dans le logiciel de paie. Les échanges sont basés sur la norme DADS-U assurance. C'est une version de la norme utilisée pour le régime obligatoire, complétée des informations requises pour la gestion des contrats d'assurance collective. Les sociétés d'assurances ont mis en place une aide pour faciliter le paramétrage des progiciels de paie.

En plus du gain de temps conséquent qu'offre ce nouveau service, la téléprocédure DADS-U assurance répond à des besoins exprimés par les experts-comptables. C'est notamment le cas pour la réception d'acquittements attestant de la validité de leurs déclarations en temps et en heure. De même, la télédéclaration assure une meilleure fiabilité des données, en toute sécurité et confidentialité. Enfin l'utilisation de services dématérialisés véhicule une image moderne des cabinets vis-à-vis de leurs clients.

Les membres de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, ainsi que leurs délégataires, vont bénéficier du nombre important d'experts-comptables adhérents de jedeclare.com pour cibler les entreprises ayant externalisé la gestion de leur paie.

Ce partenariat devrait renforcer la valeur ajoutée proposée par les deux portails à leurs initiateurs ; jedeclare.com étoffe son offre de services dématérialisés destinés à la profession des experts-comptables, et DeclarAssur augmente l'utilisation de la télédéclaration par les clients des sociétés d'assurances.

A propos de jedeclare.com

Acteur majeur de l'e-administration depuis 2001 avec 5 millions de flux télédéclaratifs en 2008 concernant 900 000 entreprises par le biais de 6 000 cabinets utilisateurs et 300 organismes de gestion agréés, jedeclare.com est la plateforme globale d'intermédiation pour une approche globale de tous les flux : déclarations fiscales et sociales, relevés bancaires, pièces comptables, factures électroniques, archivage légal, comptes de campagne ... Ainsi, jedeclare.com assure la télétransmission des données fiscales, sociales, comptables et financières à la direction générale des Finances publiques (DGFIP), aux organismes de gestion agréés (OGA), aux banques, aux organismes de protection sociale (OPS) et à tous autres destinataires.

Contacts presse : Corinne Laurie

Tel. 01 47 50 00 50 – Mob. 06 32 24 66 39

corinne.laurie@jedeclare.info

www.jedeclare.com - www.jedeclare.info

A propos de DeclarAssur

DeclarAssur est le portail déclaratif de la profession de l'assurance collective. Le service a été mis en place par les principales sociétés d'assurances et délégataires de gestion, sous l'égide de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance). Le portail apporte aux entreprises une solution simple, moderne et basée sur la norme DADS-U pour la transmission des données sociales.

Contacts presse : Patrick Grégory

www.declarassur.fr